

Dois je rembourser les travaux que mon ex a fait dans ma maison

Par clo79, le 25/08/2012 à 20:49

Bonjour,

Mon ex petit ami à refait l'électricité et a fait construire une piscine pour un total de 48000€. Aujourd'hui, il souhaite que l'on se sépare a savoir qu'il a un appartement.

Je souhaiterais savoir si je suis dans l'obligation de le rembourser tout de suite au prix des travaux?

Par youris, le 26/08/2012 à 10:16

bjr,

vous étiez en concubinage et votre concubin a fait financé des travaux dans un bien qui vous appartient;

effectivement votre concubin est en droit de vous réclamer l'argent qu'il a investi (imprudemment à mon avis)dans votre bien moins ce qu'il n'a pas payé en loyer et il peut en demander le remboursement en une seule fois;

si vous n'arrivez à vous mettre d'accord, vous devrez engager une procédure devant un tribunal ou chacun amènera ses preuves et le juge décidera; cdt

Par clo79, le 26/08/2012 à 10:55

Bonjour,

Nous n étions pas en concubinage, il est reste quelques mois chez moi. Il avait un logement. Nous n avons quasi jamais habite ensemble. Il a pris la décision de faire et de financer tous ces travaux. Bien entendu, je suis complètement d accord pour le rembourser. Aujourd'hui je suis dans l impossibilité de rembourser même 100€ par mois.

Par clo79, le 26/08/2012 à 11:27

Bonjour,

Nous n étions pas en concubinage, il est reste quelques mois chez moi. Il avait un logement. Nous n avons quasi jamais habite ensemble. Il a pris la décision de faire et de financer tous ces travaux. Bien entendu, je suis complètement d accord pour le rembourser. Aujourd'hui je suis dans l impossibilité de rembourser même 100€ par mois.

Par seb544, le 26/08/2012 à 16:28

Bonjour

il convient de savoir si les factures sont à son nom ou à vos deux noms.

Par clo79, le 26/08/2012 à 22:25

Les factures sont a son nom

Par clo79, le 27/08/2012 à 00:11

Les factures sont a son nom